

1. Généralités

Les ossatures bois sont des bâtiments construits avec un système porteur en bois. Ce matériau de construction est naturel et vivant. Bien que sur un plan écologique et constructif ce matériau n'a pas de concurrent, il reste quand même sensible à l'eau.

Il est donc important d'empêcher les infiltrations d'eau ou la condensation d'eau dans les parois.

De plus, comme c'est un matériau vivant, le bâtiment sera en constant mouvement et évolution.

2. Mise en place de l'ossature

L'ossature est capable de prendre et de redonner de l'humidité au cours de l'année.

Ce phénomène permet d'avoir un confort intérieur agréable. Par contre, la structure aura besoin de quelques mois afin de stabiliser son humidité selon le mode de vie des habitants.

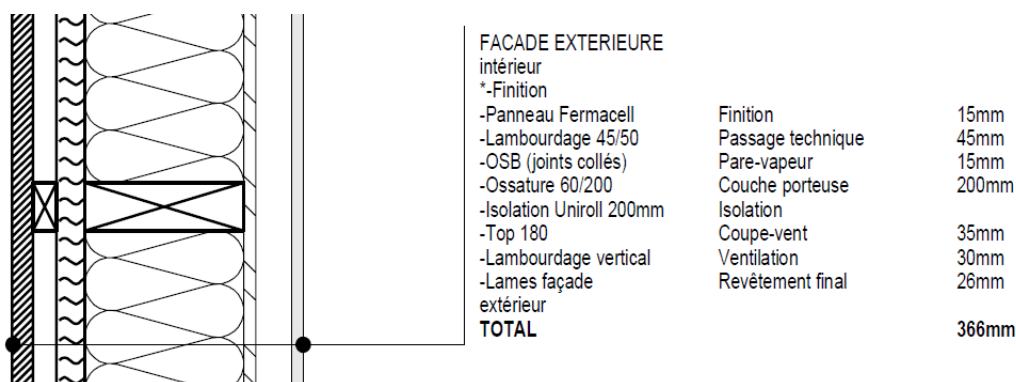
Durant cette période (environ 2 ans) le gonflement et retrait du bois dus à cette différence d'humidité provoquera des mouvements dans les parois menant souvent une fissuration dans les angles et vers les plinthes.

Cette fissuration est totalement normale et ne nécessite aucune intervention.

L'idéal serait de faire retoucher les angles par votre peintre et votre carreleur après environ 2 ans. Après cette période, le bâtiment aura pris sa position final et ne bougera presque plus.

3. Condensation d'eau

Comme la structure d'une construction en ossature bois peut être sensible à la stagnation de l'eau, la physique du bâtiment a été spécialement étudiée et réglée par plusieurs couches ayant un rôle bien défini.



Le but de ces couches est d'empêcher la vapeur d'eau de condenser à l'intérieur de la couche porteuse, ce qui mènerait au pourrissement de la structure.

Le plus grand risque est la propagation de la vapeur d'eau présente dans l'air chaud intérieur vers l'extérieur en hiver quand il fait froid dehors. En effet, dans ce cas, l'air chaud qui peut contenir plus de vapeur d'eau que l'air froid se refroidirait et la vapeur d'eau condenserait.

Pour empêcher ce phénomène, voici les mesures prises :

- Un pare-vapeur, sous forme de membranes ou d'un panneau OSB scotché étanche l'intérieur de l'habitation, empêchant la vapeur de s'infiltrer vers les couches porteuses
- Un coupe-vent, sous forme de membrane ou d'isolant en fibre de bois compressée empêche l'air d'entrer dans les couches depuis l'extérieur. Cette couche est

fortement perméable à la vapeur afin que celle-ci puisse sortir du bâtiment si elle est présente.

- Une façade ventilée permet d'accélérer le séchage de la structure si nécessaire.

4. Contrôle ossature bois

Un contrôle visuel régulier permet de garantir la pérennité de la construction

Contrôle	Cause	Action
Fissuration des couches de finitions dans les angles et dans les angles de fenêtres	Gonflement et retrait naturel du bâtiment Tassement du bâtiment	Rien à faire. Si nécessaire, faire réparer les fissures par un peintre
Fissuration des couches de finitions au milieu d'une paroi	Tension dans le bâtiment	Immédiatement prendre contact avec l'architecte ou notre entreprise
Ecrasement des couches de finition vers le revêtement de sol	Tassement naturel du bâtiment	Rien à faire. Si nécessaire faire réparer les fissures par un peintre
Gonflement/cloquage des couches de finition	Infiltration d'eau	Immédiatement prendre contact avec l'architecte ou notre entreprise



Attention : Ne pas effectuer de travaux sur la structure porteuse sans demander conseil à notre entreprise afin d'éviter d'endommager les couches importantes à la bonne pérennité du bâtiment.

5. Contrat d'entretien

Aucun contrat d'entretien n'est à prévoir pour l'ossature bois